

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL de la  
COMMUNE DE MAREST SUR MATZ  
Département de l'Oise  
Séance ordinaire du 09 mai 2023**

Nombre de membres  
- effectif légal 11  
- en exercice 11  
- présents : 08  
- pouvoirs : 03  
- suffrages exprimés : 11

Date de convocation  
03/05/2023  
Date d'affichage  
03/5/2023

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Christian LÉPINE, le Maire

Présents : MM. LÉPINE - BOURDON - GOBET - DANGRÉAUX -  
VERNEY -DUVAL - VIGOGNE - PARÉDÈS -

Absents excusés : Mme MEUNIER qui donne pouvoir à M. BOURDON  
- M. BONICHOT qui donne pouvoir à Mme VIGOGNE - M. LEGRAND  
qui donne pouvoir à M. LÉPINE

Secrétaire de séance : M. Dany GOBET

**Objet : 3/2023/03 : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE**

Considérant le poste d'Adjoint au Maire laissé vacant et au vu de la réorganisation souhaitée par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, décide de fixer le nombre d'Adjoint au Maire à DEUX au lieu de TROIS et en conséquence de supprimer le siège du 1<sup>er</sup> Adjoint laissé vacant, sachant que les autres adjoints remontent d'un cran dans l'ordre du tableau.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus

Pour extrait conforme

Le Maire

M. Christian LÉPINE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de sa transmission dématérialisée au contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens - 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)